L'ancien militant du SDF ne cesse de réitérer sur ce qu'il a appelé l'échec de l'opposition. Cette semaine, il a répondu présent à son invitation sur la chaine de télévision LTM. Questionné sur l'état des recours déposés à l'attention du conseil constitutionnel, il a insisté : « o*n ne gagne pas les elections devant le conseil constitutionnel* ». Il dit ainsi que les requêtes déposées n'ont aucune chance d'aboutir devant le conseil constitutionnel.

Notons que le conseil constitutionnel a reçu un total de 18 recours dont ceux du candidat du MRC, du SDF et de l'univers. Lorsque les candidats du SDF et de l'univers optaient pour une annulation totale du vote, celui du MRC exigait une abrogation partielle.

Cependant, après le rejet de 16 recours dont celui du candidat Cabral Libii, le conseil constitutionnel a procédé à la contemplassions sur le recours du professeur Maurice Kamto. Par la suite, tous les moyens évoqués dans cette requête ont été jugés infondés par le conseil constitutionnel.

Après le contentieux électoral, le conseil constitutionnel se dote le pouvoir de prendre une décision quelconque ; ceci au plus tard le 22 octobre.